

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2023

Référence
34_2023

Objet de la délibération
Droit de préférence sur la vente d'une parcelle de terrain

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	9	10

Date de la convocation
28/06/2023

Date d'affichage
08/06/2023

Vote
MAJORITE
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Le : 04/07/2023

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023 et le 4 Juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DENEUX François, Maire

Présents : M. DENEUX François, Maire, Mmes : DONGE Christine, LINGAT Nicole, MM : CANARD Stéphane, JENNEPIN Patrick, LEHEUTRE Bruno, RABIN Patrice, SONZOGNI Jean-Luc, VANZELLA Yoann

Excuses séance: Excusé(s) ayant donné procuration : Mme MAURICE Valérie à Mme LINGAT Nicole

Absents séance:

Absent(s) : MM : ANTOINE Jérôme, GAVAZZI Romain, LEBLANC Éric, PIART Steve

A été nommé(e) secrétaire : M. JENNEPIN Patrick

Objet de la délibération : **Droit de préférence sur la vente d'une parcelle de terrain**

Suite à la vente d'une propriété boisée sur le territoire de la commune de Sormonne, parcelle ZC35 de 78a63ca, lieu-dit "Méran".

Vu l'article L.331-24 du code Forestier la commune a un droit de préférence sur l'acquisition de cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/07/2023
Le Maire
François DENEUX